



KPMG S.A.
Bureau d'Albi
Zone de Fonlabour
18 rue Nicolas Copernic
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Ensemble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association Ensemble

28 rue Croix de Fournes

81100 Castres

Ce rapport contient 15 pages

Référence : PC/SN



KPMG S.A.
Bureau d'Albi
Zone de Fonlabour
18 rue Nicolas Copernic
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Ensemble

Siège social : 28 rue Croix de Fourmes
81100 Castres

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ensemble relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les relations avec les parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Albi, le 24 juin 2019

KPMG S.A.



Patrice Corneille
Associé

Ensemble

Bilan

	Actif			Passif		
	2018		2017	2018		2017
	Brut	Amort. Provisions	Net			
Immobilisations incorporelles	1 541	-1 541	0	Fonds associatifs	60 491	60 491
Immobilisations corporelles	521 467	-421 519	109 348	Report à nouveau	498 038	394 982
Titres de participations	50 654	0	50 671	Résultat de l'exercice	48 238	103 056
				Subventions nettes	51 598	63 467
Total de l'actif immobilisé	573 661	-423 059	150 602	Total des capitaux propres	658 365	621 996
Créances	410 018	-28 895	381 124	Provisions risques et charges	314 555	233 364
Trésorerie	548 815		548 815	Dettes d'exploitation	107 620	122 284
Total de l'actif circulant	958 833	-28 895	929 938	Total des provisions et dettes	422 175	355 648
Total général	1 532 494	-451 954	1 080 540	Total général	1 080 540	977 644

Ensemble

Résultat

	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 106 717	1 010 289
Participation des usagers	298 435	256 485
Autres produits	0	1
Subventions de fonctionnement	433 776	411 855
Cotisations dons et divers	15 979	3 544
Transfert de charges (dont aides emplois DRFIP)	311 439	332 758
Reprises de provisions	47 088	5 648
CHARGES D'EXPLOITATION	1 072 321	920 594
Achats de denrées alimentaires	91 958	76 335
Autres achats fournitures	87 765	71 901
Services externes	26 738	25 790
Impôts et taxes	4 076	5 021
Frais de personnel	663 051	618 589
Autres charges	61 546	31 308
Dotations amortissements/provisions	137 187	91 649
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 396	89 696
PRODUITS FINANCIERS	1 938	1 505
CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	1 938	1 505
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 087	14 505
CHARGES EXCEPTIONNELLES	183	2 649
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 904	11 856
TOTAL DES PRODUITS	1 120 742	1 026 299
TOTAL DES CHARGES	1 072 504	923 243
RESULTAT NET (BENEFICE)	48 238	103 056



**ASSOCIATION ENSEMBLE
28 RUE CROIX DE FOURNES
81100 CASTRES**

☎ 05.63.59.33.66 ☏ 05.63.59.19.45

ensemble.asso@orange.fr

www.asso-ensemble.com

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

SOMMAIRE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 – Evénements principaux de l'exercice
- 2 – Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 1 – Bilan actif
- 2 – Bilan passif

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

NEANT

A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note n° 1 :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Note n°2 : Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur historique et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation.

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 - BILAN ACTIF

Note 3 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs brutes et les amortissements ont évolués comme suit :

Immobilisations brutes

Nature des immobilisations	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Logiciels	1 541			1 541
Agencements restaurant social	11 997			11 997
Agencements cuisine	131 996			131 996
Equipements cuisine	6 769			6 769
Constructions	142 361			142 361
Installations techniques, matériels	63 480	5 590		69 070
Installations générales	87 215	2 637		89 852
Matériel de transport	38 324	2 250	-3 500	37 074
Matériel de bureau et informatique	26 365	876		27 241
Mobilier	5 108			5 108
Total	515 156	11 353	-3 500	523 009

Aucun investissement n'a fait l'objet d'un financement par crédit-bail.

Amortissements

Nature des immobilisations	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Logiciels	1 541			1 541
Agencements restaurant social	10 729	600		11 329
Agencements cuisine	90 512	8 412		98 924
Equipements cuisine	6 769			6 769
Constructions	101 334	5 736		107 070
Installations techniques, matériels	55 390	1 966		57 355
Installations générales	85 458	573		86 032
Matériel de transport	25 616	2 618	-3 500	24 734
Matériel de bureau et informatique	23 352	847		24 199
Mobilier	5 107			5 107
Total	405 807	20 752	-3 500	423 059

Les principales durées d'amortissements des immobilisations en cours d'amortissements en 2018 sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an
- Agencements restaurant social : 10 ans
- Agencements cuisine : 5 à 30 ans
- Agencements constructions : 10 à 30 ans
- Installations techniques, matériels : 5 à 20 ans
- Installations générales : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 ans
- Mobilier : 8 ans

Note 4 : Immobilisations financières

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Autres Participations	50 671	0	-17	50 654
Total	50 671	0	-17	50 654

Il s'agit des parts de la SCI Saint Jean Solidarité propriétaire des locaux dans lesquels est installée l'Association Ensemble.

Note 5 : Etat des créances

	Montant brut	Liquidité	
		Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Créances clients et comptes rattachés	39 396	39 396	
Acomptes au personnel	200	200	
Produits à recevoir	365 012	365 012	
Charges constatées d'avance	5 410	5 410	
Total	410 018	410 018	0

Les produits à recevoir correspondent aux subventions obtenues des différents partenaires et non encore versées à la clôture.

Les charges constatées d'avance correspondent aux factures comptabilisées en 2018 dont une partie concerne l'exercice 2019. Il s'agit essentiellement des divers frais d'assurances et d'abonnements divers.

2 - BILAN PASSIF

Note 6 : Variation des fonds propres

Nature	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	60 491				60 491
Report à nouveau	394 982		103 056		498 038
Résultat de l'exercice	103 056	-103 056	48 238		48 238
Subventions d'investissements nettes	63 467			-11 869	51 598
Total	621 996	-103 056	151 295	-11 869	658 365

Les subventions d'investissements sont amorties sur les mêmes durées que les immobilisations subventionnées.

Note n° 7 : Provisions pour risques et charges

Nature	Solde au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Solde à la fin de l'exercice
Provisions FSE 2012-2015-2016-2017-2018	214 221	86 598	-6 348	294 470
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	19 143	942		20 085
Total	233 364	87 539	-6 348	314 555

Note n° 8 : Engagement pris en matière de retraite

L'association n'ayant signé aucun accord particulier en matière d'indemnités de départ en retraite, l'engagement se limite donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La provision correspondante s'élève au 31/12/2018 à 20 084 €.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont :

- Âge de départ à la retraite : 67 ans
- Taux d'actualisation : 2,00%
- Turn-over : nul
- Taux de cotisations sociales : 42% à 44%.

Note n° 9 : Etat des dettes et produits constatés d'avance

Nature	Montant	Échéances		
		<1 an	>1 an et < 5 ans	>5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 840	21 840		
Dettes fiscales et sociales	81 033	81 033		
Produits constatés d'avance	4 747	4 747		
Total	107 620	107 620	0	0

Note n° 10 : Détail des charges à payer

Nature	Montant
Factures non parvenues	6 515
Congés à payer	33 054
Cotisations sociales sur congés à payer	14 002
Total	53 571

Note N° 11 : Informations à caractère fiscal

Les activités actuelles de l'association sont hors du champ de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe d'apprentissage.

L'association est toutefois redevable de la formation professionnelle continue.

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 12 : Produits d'exploitation

Les ressources de l'Association sont de trois natures

- les subventions obtenues,
- les produits directs correspondant à la participation des usagers à l'activité des chantiers d'insertion,
- les transferts de charges constitués pour l'essentiel des aides reçues de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour financer les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion les personnels employés dans le cadre des chantiers d'insertion,
- les dons et les adhésions.

Le détail des produits se résume comme suit :

Participation des usagers	298 435	256 485
Autres produits	0	1
Subventions de fonctionnement	433 776	411 855
Cotisations, dons et divers	15 979	3 544
Transfert de charges (<i>dont aides emplois DRFIP</i>)	311 439	332 758
Reprises de provisions	47 088	5 648
	1 106 717	1 010 289

Note n° 13 : Charges de personnel

Le total des charges de personnel s'élève à 663 051 euros. Ce montant inclut les charges des personnels en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour lesquels l'Association a perçu des aides à hauteur de 296 154 euros incluses dans le compte transfert de charges précité.

Note n° 14 : Ventilation de l'effectif

	Personnels salariés (Equivalent Temps Plein)
Cadres	1,00
Employés	7,31
Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	14,24
Total	22,55

Note n° 15 : Bénévolat – évaluation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Bénévolat	Heures effectuées x taux valorisation 2 811,27 heures x 14 €	39 358 €

Note n°16 : Résultat exceptionnel

Le profit exceptionnel net 11 904 euros est constitué en quasi-totalité par la quote-part annuelle de la reprise des subventions d'investissements de 11 869 euros